



Assemblée générale

UN LIBRARY

FEB 5 1989

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/44/113
6 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

Lettre datée du 6 février 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une décision adoptée le 27 janvier 1989 par le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie concernant la réduction des forces armées et des armements classiques de la Bulgarie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des questions intitulées "Réduction des budgets militaires" et "Désarmement général et complet : désarmement classique".

Le Premier Vice-Ministre des affaires
étrangères,

Représentant permanent de la République
populaire de Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Alexander STRESOV

ANNEXE

Décision du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la Bulgarie
concernant la réduction des forces armées et des armements classiques
de la Bulgarie

Le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie ont tenu le 27 janvier 1989 une session conjointe pour examiner la proposition relative à la réduction unilatérale des forces armées et du budget militaire présentée par Todor Zhivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat. A l'issue de cette session, il a été décidé de :

"Réduire le budget militaire de 1989 de 12 %,

Réduire, d'ici à la fin de 1990, les forces armées nationales de 10 000 hommes, de 200 chars, de 200 pièces d'artillerie, de 20 avions et de 5 unités navales."
